Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJON

BP 69 - 21072 DIJON CEDEX

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
MINITEL 3617 INFOGREFFE

RECEPISSE DE DEPOT

LES PETITES AFFICHES
2 RUE MONTESQUIEU
75041 PARIS CEDEX 01

V/REF :
N/REF : 54 B 75 / 2005-A-3384

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE DIJON certifie qu'il a reçu le 05/09/2005,

P.V. d'assemblée du 28/07/2005
- Modification de la composition du conseil d'administration

P.V. du conseil d'administration du 28/07/2005
- Changement de président-directeur général

Concernant la société

FOURNIER INDUSTRIE ET SANTE
Société anonyme
42 RUE DE LONGVIC
21300 CHENOVE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-3384 le 05/09/2005

R.C.S. DIJON 015 450 752 (54 B 75)

Fait à DIJON le 05/09/2005,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE
DIJON

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 5 SEP. 2005
sous le n° A 3384

FOURNIER INDUSTRIE ET SANTE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 10.793.055,36 euros

Siège social : 42 rue de Longvic, 21300 Chenôve

Siren 015 450 752 R.C.S. Dijon

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 28 JUILLET 2005

L'an deux mil cinq, le 28 juillet, à 11 heures, dans les bureaux du cabinet Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP situés 68 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, BTG Pharma S.A.S., Vivalsol S.A. et Sodufa BV, seules actionnaires de Fournier Industrie et Santé (la ***Société***), se sont constituées en assemblée générale à la suite de l'acquisition, de façon directe et indirecte, par Vivalsol S.A. et Sodufa B.V. de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société et de la démission de l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les trois actionnaires.

Monsieur Dominique Dussard représentant Vivalsol aux termes d'un pouvoir préside la séance.

Vivalsol et Sodufa BV, respectivement représentées par Monsieur Dominique Dussard et Monsieur Paul Vanderhoeven, exercent les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Dominique Dussard est désigné comme secrétaire.

Le cabinet KPMG et M. Jean-Louis Durand, commissaires aux comptes titulaires de la Société, dûment convoqués sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote. En conséquence, le quorum requis étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les actionnaires déclarent être appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission des administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

SAGV

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie des lettres de démission des administrateurs,
- les lettres d'acceptation de fonctions des nouveaux administrateurs,
- la feuille de présence,
- le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée générale.

Le président déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Société, à savoir, (i) de Monsieur Hervé Le Lous de son mandat de président directeur général et d'administrateur, (ii) de Madame Jeanne Le Lous de son mandat d'administrateur, (iii) de Monsieur Bernard Majoie de son mandat d'administrateur, (iv) de Madame France Majoie de son mandat d'administrateur, (v) de Monsieur Jean-Pierre Ducuroir de son mandat d'administrateur, (vi) de BTG Industries et Santé de son mandat d'administrateur, (vii) de Monsieur François Picart de son mandat d'administrateur, (viii) de Madame Michelle Oudot de son mandat d'administrateur, (ix) de Madame Marie Madeleine Fabre de son mandat d'administrateur, (x) de Madame Christine Saumon de son mandat d'administrateur, (xi) de Monsieur Jean Roumier de son mandat d'administrateur et (xii) de Monsieur Dominique Chomard de son mandat d'administrateur.

L'ensemble de ces démissions ont pris effet lors de la survenance du changement de contrôle de la Société, ce dont l'assemblée générale prend également acte.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau membre du conseil d'administration:

- Monsieur Werner Cautreels
  né le 12 décembre 1952 à Wilrijk
  de nationalité belge
  demeurant Boulevard du Souverain 304, 1160 Bruxelles

pour une durée de six années jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Werner Cautreels a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat de membre du conseil d'administration de la Société et a déclaré, par ailleurs, n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau membre du conseil d'administration :

- Monsieur Paul Vanderhoeven
  né le 24 août 1956 à Etterbeek
  de nationalité belge
  demeurant rue J.B. Desmeth 34, 1140 Bruxelles

pour une durée de six années jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Paul Vanderhoeven a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat de membre du conseil d'administration de la Société et a déclaré, par ailleurs, n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau membre du conseil d'administration :

- Monsieur Dominique Dussard
  né le 3 octobre 1957 à Leopoldville
  de nationalité belge
  demeurant Av. Van Becelaere 113 A, 1170 Watermaels Boistfort

pour une durée de six années jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Dominique Dussard a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat de membre du conseil d'administration de la Société et a déclaré, par ailleurs, n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Monsieur Dominique Dussard
Président de séance

Monsieur Dominique Dussard
Secrétaire

Vivalsol S.A.,
représentée par Monsieur Dominique Dussard,
Scrutateur

Sodufa BV,
représentée par Monsieur Paul Vanderhoeven,
Scrutateur

BTG Pharma S.A.S.,
représentée par Monsieur Dominique Dussard,
Actionnaire

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le ...5..SEP...2005
sous le n° A 3384

FOURNIER INDUSTRIE ET SANTE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 10.793.055,36 euros

Siège social : 42 rue de Longvic, 21300 Chenôve

Siren 015 450 752 R.C.S. Dijon

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 28 JUILLET 2005

L'an deux mil cinq, le 28 juillet, à 11 heures 15, dans les bureaux du cabinet Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP, situés 68 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris,

Les administrateurs de Fournier Industrie et Santé (ci-après la ***Société***) se sont réunis en conseil, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue le même jour, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- nomination d'un nouveau président directeur général en remplacement de Monsieur Hervé Le Lous, démissionnaire ;
- fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- pouvoirs.

Sont présents et ont émargé le registre des présences :

Monsieur Paul Vanderhoeven, administrateur,

Monsieur Dominique Dussard, administrateur,

Est absent :

Monsieur Werner Cautreels, administrateur,

Le conseil réunissant ainsi le quorum requis peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique Dussard prend la présidence de la réunion à la demande des autres administrateurs.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR HERVÉ LE LOUS, DÉMISSIONNAIRE

Le président de séance rappelle tout d'abord la démission de Monsieur Hervé Le Lous de ses fonctions d'administrateur et de président directeur général de la Société intervenue lors de la survenance du changement de contrôle de la Société.

Il indique qu'il convient de nommer un nouveau président directeur général et propose la nomination de Monsieur Paul Vanderhoeven.

A l'unanimité, Monsieur Paul Vanderhoeven est nommé président directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Paul Vanderhoeven a, par avance, déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées pour le cas où elles lui seraient confiées.

Il a déclaré par ailleurs n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

FIXATION DE SES POUVOIRS ET DE SA RÉMUNÉRATION

Monsieur Paul Vanderhoeven, président directeur général, assumera sous sa responsabilité, la direction générale de la Société.

A ce titre et conformément à la loi, il aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux sauf en ce qui concerne les cautionnements, avals ou garanties qu'il ne pourra donner au nom de la Société, sans y avoir été autorisé préalablement par le conseil d'administration dans les conditions légales et réglementaires.

Monsieur Paul Vanderhoeven ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions.

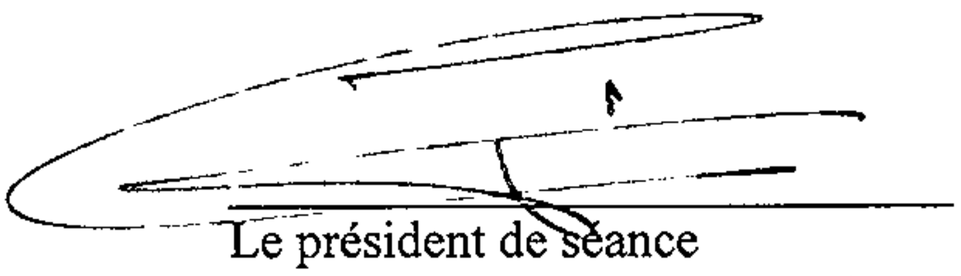
Cependant, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

POUVOIRS

Le conseil donne tous pouvoirs à son président ou à toute personne qu'il se substituerait pour accomplir toutes formalités requises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président de séance et un administrateur.



Le président de séance
Monsieur Dominique Dussard



Administrateur
Monsieur Paul Vanderhoeven